



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la sprl « Maisons BAIJOT », représentée par Monsieur Baijot Dany, dont les bureaux se trouvent rue de Malvoisins 38 à 5575 Patignies.

Le terrain concerné est situé Avenue Henri Lepage, 57 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section N n°162D.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+1+toit à 4 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 3m89 ;
- Un volume à toiture à double pente ; un carport au rez-de-chaussée à toiture plate ;
- Un parement en brique ton rouge/brun ; une toiture en tuiles ondulées noires ; une corniche en zinc de ton naturel ; des descentes d'eau en zinc de ton naturel ; les menuiseries extérieures en pvc ton anthracite (RAL 7016); des seuils et appuis en pierre bleue ; une structure en bois ton naturel pour le carport ;
- Une emprise au sol d'environ 124 m² ;
- Des emplacements de parkings.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : demande impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation sont les suivants :

- art. 2.1.1.4 : les couvertures de toitures et lucarnes sont exécutées avec des tuiles noir mat ;
- art. 3.1.3 : Le volume secondaire se situe sur la limite de propriété ;
- art.3.1.6.1 : La baie en façade est horizontale ;
- art. 5.6.2 : La limite de propriété est mise en œuvre avec une palissade opaque en partie latérale droite.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 septembre au 8 octobre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 13 septembre 2021